

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE JEUDI VINGT OCTOBRE**

Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente

Le Conseil d'Administration du CCAS

Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames LANTENOIS, MAKHLOUFI, PASQUINI, SERRA  
SUFFREN

Messieurs AINIE, COCHET, ESCANES, HEDDADI,  
MAGNAN,

**Nombre de membres**

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/0224/EFAG  
du 27/07/2020)

Présents : 11

Votants : 12

Excusés : Madame BRAMBILLA  
Madame CARREGA  
Madame RASTOIN  
Madame TOMASI  
Monsieur ROSSI

Procurations : Madame LELOUIS (pouvoir donné à Mme GARINO)

En cours de remplacement : Madame RICHETTO

Date de la Convocation : 10 Octobre 2022

**OBJET :** Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial ou d'agent social territorial, auprès de la Direction de l'Accueil et de l'Accès aux Droits (sans ajustement du tableau des effectifs)

**MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille (CCAS) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de veille sociale auprès des seniors et de lutte contre l'isolement et afin d'élargir le recueil des candidatures, il est envisagé de créer un poste d'Opérateur de Veille Sociale, tel que décrit en annexe.

CCAS

MARSEILLE

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative ou sociale, au sein des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des agents sociaux territoriaux.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des agents sociaux territoriaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-4 du Code Général de la Fonction Publique, le CCAS procédera auprès du Centre Départemental de Gestion à la déclaration de vacance de postes avec offres correspondantes.

En cas de recherche infructueuse de candidatures statutaires, il serait alors indispensable, eu égard aux besoins des services, de procéder au recrutement de personnel contractuel sur la base de l'article L. 332-14, ou le cas échéant des articles L. 332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Il est précisé que le tableau des effectifs du CCAS de Marseille est déjà conforme aux effectifs cibles visés pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et qu'aucune augmentation des effectifs budgétaires de ce cadre d'emplois n'est à prévoir.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial ou d'agent social territorial, à temps complet, pour exercer les fonctions d'Opérateur Veille Sociale, conformément au tableau des effectifs.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OÙ L'EXPOSE QUI PRECEDE :**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 313-1, L. 313-4, L. 332-8 et suivants, L. 332-14,

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

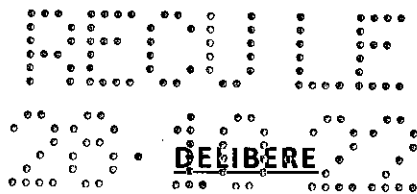
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadre d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu la délibération n° 21.075 du 9 décembre 2021 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein des différentes filières représentées parmi les personnels du CCAS de Marseille,

Vu la délibération n° 22.004 du 11 février 2022 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein de la filière médico-sociale représentée parmi les personnels du CCAS de Marseille,



**ARTICLE 1 :** Est autorisé le recrutement d'un adjoint administratif territorial ou d'un agent social territorial, à temps complet, dans les conditions prévues à la présente délibération et selon le descriptif de poste annexé.

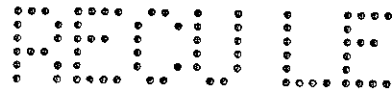
**ARTICLE 2 :** Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du chapitre 012 Charges de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARSEILLE

**Audrey GARINO**  
Adjointe au Maire de Marseille  
en charge des affaires sociales,  
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits

31034  
2000  
0734



## **ANNEXE : Descriptif Opérateur Veille Sociale**

**Affectation :** Délégation Accueil et Cohésion Sociale / Direction Autonomie et Accès aux Droits

### **Profil :**

- Compétences en informatique
- Compétences relationnelles : écoute, recul, positionnement et expression adaptés à la situation de communication
- Capacités à travailler en équipe et avec les différents intervenants
- Bonne présentation
- Excellente élocution et compréhension
- Adaptation, respect des consignes
- Discrétion, empathie et patience
- Intérêt pour l'ensemble des problématiques liées aux personnes âgées

### **Missions :**

#### Missions générales :

- Veille Sociale auprès des seniors
- Lutte contre l'isolement des personnes âgées et maintien du lien social

#### Activités :

- Mise à jour du fichier par l'enregistrement des demandes d'inscription et l'actualisation des informations
- Prise de contacts téléphoniques avec les retraités inscrits dans le dispositif pour s'enquérir de leur état actuel, de leurs éventuelles difficultés et leur communiquer les préconisations à suivre en cas d'alertes
- Veille téléphonique à une fréquence hebdomadaire des personnes les plus vulnérables
- Visites à domicile à la demande des personnes pour un temps de convivialité personnalisé
- Recueil d'informations sur les conditions de vie de la personne et renseignement du support d'enquête au domicile
- Signalement au superviseur de toute personne vulnérable ou en risque de l'être
- Communication au superviseur des demandes formulées par la personne pour transmission d'informations et traitement
- Signalement aux associations de bénévoles des personnes souffrant de solitude, victimes de l'isolement lié à leur âge et/ou à l'absence de famille et d'amis

#### Spécificités

- Déplacements à domicile par demi-journées

31000  
00000  
00000  
00000